

# **PAVANT 1990**

**bulletin  
municipal  
d'informations**

# les vœux du mairie

J'adresse à tous les habitants du village, ainsi qu'à leurs familles, mes vœux les plus chaleureux de bonheur, de santé, de réussite et de prospérité pour l'année nouvelle.

Je souhaite que 1991 apporte à tous joies personnelles et professionnelles.

Je forme des vœux, avec mes amis du Conseil Municipal, pour que notre commune

- poursuive la voie du développement qu'elle s'est tracée;
- améliore encore davantage la qualité de vie de ses habitants;
- se protège encore plus des dangers, comme les carrières, auxquels elle a crânement fait face cette année;
- qu'elle se prépare enfin, dans l'harmonie et le calme, à affronter les incidences du développement de l'Est Parisien auxquelles elle ne peut échapper.

C'est au travers des Clubs et Associations de notre commune, que je félicite au passage pour leur vitalité, et dans l'union de toutes et de tous que germeront un meilleur bien-être et une plus grande joie de vivre à Pavant.

BONNE ANNÉE 1991

Le maire, Jean PREVOT.

## le maire et son conseil depuis mars 1989

Ils animent le présent et préparent l'avenir de la commune.

Jean PREVOT, maire  
7, rue de Bassevelle.  
André MOULINS, 1<sup>er</sup> adjoint,  
8, clos des Forges.  
Gilbert LATOUR, 2<sup>e</sup> adjoint,  
19, rue Jean-de-La-Fontaine.  
Henri VALLET  
12, route de Pisseloup.  
Michel LEAVAL  
12, rue de l'Église.  
Raymond FAVIER,  
22, rue Jean-de-La-Fontaine.  
Bernadette PRETAT,  
7, rue de l'Église.  
André DUNIAU,  
9, route de Bassevelle.  
Eliane MAUGARD,  
21, rue de l'Église.  
Cyprien BIONAZ,  
44, rue Jean-de-La-Fontaine.  
Germaine PERRIN,  
6, rue de la Cabine.  
Marcel ZICRY,  
13, rue de l'Église.  
Paul GABETTE,  
56, rue Jean-Jaurès.  
Louis BONNARD,  
35, rue Jean-de-La-Fontaine.  
Christiane AUBRY,  
1, clos des Forges.



Ils sont à votre disposition pour répondre à toute question que vous leur poseriez sur la gestion de notre commune.

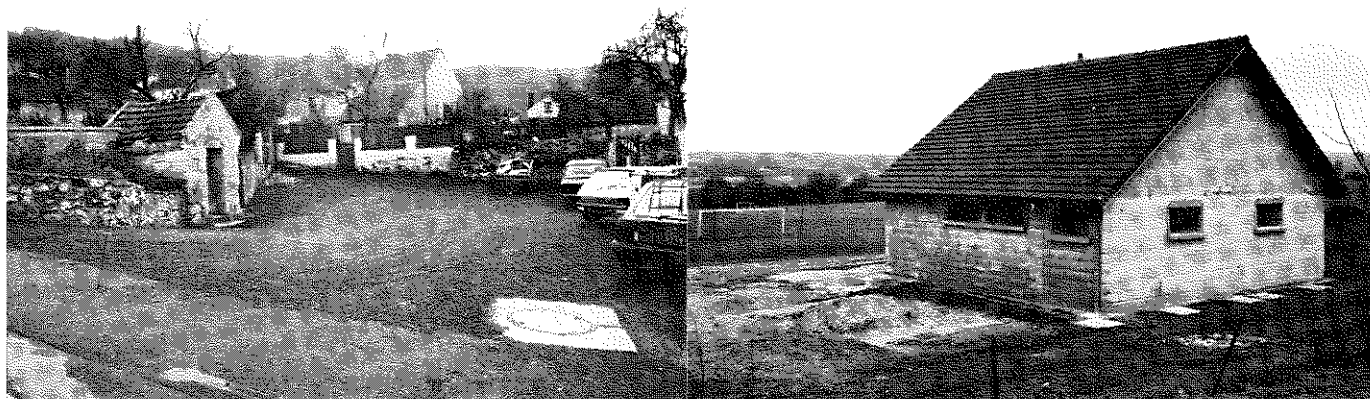
La mairie est ouverte :

- lundi, mardi, vendredi, de 15 h à 17 h;
- jeudi de 14 h à 17 h;
- samedi de 9 h à 12 h.

FERMÉE LE MERCREDI

Le maire assure une permanence en mairie, tous les samedis de 17 h à 19 h.

# les grandes dépenses ou travaux de 1990



- INSTALLATION DE L'EAU ET CONSTRUCTION DES SANITAIRES DU VESTIAIRE DES FOOTBALLEURS	.....	150 000 F
- RECONSTRUCTION DE L'ESCALIER INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE	.....	55 000 F
- TRAVAUX DE VOIRIE : RUE GROUZY, CHEMIN DU GRAVOT ET COUR DE LA RUE DU GUÉ	.....	70 000 F
- INFORMATISATION DES SERVICES DE LA COMMUNE	.....	48 000 F
- CHANGEMENT DU PETIT VÉHICULE COMMUNAL	.....	50 000 F

## les autres dépenses ou activités communales de 1990

- Achat de parcelles	.....	23 000 F
- Isolation de la salle du Clos-Monsieur	.....	18 000 F
- Plantations rue du Gué et Clos-Monsieur	.....	18 000 F
- Extension du réseau électrique rue Grouzy	.....	5 000 F
- Embauche temporaire d'un O.E.V.P. pour 3 mois.		
- Achat de matériel de maçonnerie	.....	8 000 F
- Achat de matériel pour le réseau d'eau	.....	8 000 F
- Installation d'un poteau d'incendie route de Pisseloup	.....	20 000 F
- Entretien permanent de tous les réseaux de la commune, voirie, électricité, eau, assainissement.		

- Dératisation de la commune deux fois par an ..... 5 000 F
- Financement des activités du Centre aéré du S.E.P.C.H.A.R. pour les mois de juillet et août ..... 9 800 F
- Embauche d'un CONTRAT EMPLOI SOLIDARITÉ pour 9 mois.
- Financement des séances de piscine et de distribution de lait aux enfants de l'école ..... 25 000 F
- Création d'une B.C.D. (Bibliothèque et Centre de Documentation) à l'école
- Financement des jouets de Noël et des goûters aux enfants scolarisés.
- Travaux de serrurerie à la station d'épuration.
- Achat de compteurs d'eau et de manchons de réparation pour le réseau d'eau.
- Location du terrain de football.



# les grands projets pour 1991

- AMÉNAGEMENT DU CARREFOUR DU CHAMP RENARD ET DES ACCOTEMENTS DE LA ROUTE DE PISSELOUP.
- CONSTRUCTION D'UN PARKING RUE DU GUÉ.
- ACHAT D'UN CAMION NEUF.
- AMÉNAGEMENT DU TALUS DE LA RUE DU VAL-DE-MARNE AVEC PLANTATIONS.
- RECONSTRUCTION D'UNE FONTAINE AU MONUMENT AUX MORTS.



## conseils et nouvelles... en vrac

- Si vous êtes NOUVEL HABITANT de la commune, faites-vous connaître en Mairie. On vous indiquera vos droits et vos devoirs au regard de la vie de notre village (scolarité des enfants, impôts, aide sociale, sécurité sociale, eau, assainissement, associations, etc.). Munissez-vous du livret de famille.
- Si vous êtes RETRAITÉ ou AGÉ DE PLUS DE 60 ANS, adhérez gratuitement au CLUB SAINT-BALD du 3<sup>e</sup> AGE, vous bénéficierez de ses nombreuses activités, de ses voyages, de son repas annuel qui aura lieu en 1991, **LE SAMEDI 19 JANVIER à 12 h 30.**
- En 1990, la population de Pavant a été recensée. Notre village compte aujourd'hui 735 habitants. En augmentation de 9% par rapport au précédent recensement.
- Le sapin de Noël que vous avez aperçu devant la Mairie a été offert cette année par M. Jean LECLERC à qui nous adressons de chaleureux remerciements, sans oublier Michel PRETAT et son entreprise pour l'aide efficace qu'ils nous apportent à cette occasion.
- En 1990, notre village a obtenu le **4<sup>e</sup> PRIX DÉPARTEMENTAL** des villages fleuris. Son école, le **1<sup>er</sup> PRIX DÉPARTEMENTAL avec mention** et le **1<sup>er</sup> prix d'honneur du concours national des écoles fleuries.**

Ces brillants résultats ne peuvent que nous inciter à fleurir encore plus nos maisons et nos rues en 1991.

La PROPRETÉ et le FLEURISSEMENT de notre commune sont un exemple dans notre canton : soyons-en fiers et poursuivons nos efforts dans cette voie!

- Les ORDURES MÉNAGÈRES sont ramassées en temps normal, tous les MARDIS.  
Pensez à utiliser pour les stocker des sacs de plastique suffisamment solides ou mieux, placez-les dans des poubelles fermées qui ne doivent pas dépasser 20 kg.
- Le RAMASSAGE des MONSTRES en 1991 se fera aux dates suivantes : 11 AVRIL et 3 OCTOBRE.
- Des ARRÊTÉS MUNICIPAUX interdisent : le stationnement des véhicules sur les trottoirs, le jeu de ballon sur la voie publique, la divagation des chiens, l'utilisation du monument aux morts comme banc public ou mur d'escalade, le lavage des voitures aux fontaines et l'abandon de véhicules épaves sur la voie publique.

**ATTENTION AUX CONTRAVENTIONS!**

- Les tarifs de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour la période du 1-07-1990 au 30-06-1991 sont les suivants :

### A) L'EAU

#### a) Pour les particuliers :

- de 0 à 20 m ..... gratuit
- de 20 à 100 m ... 1,80 F le m
- plus de 100 m ... 1,70 F le m
- location du compteur ... 240 F

#### b) Pour M. Ousselin, jardinier

de Pisseloup ..... 1,30 F le m

#### c) Pour l'usine ..... 1 F le m

#### d) Droit de branchement

au réseau ..... 410 F

#### e) Compteur détérioré ..... 700 F

#### f) Nouvel occupant

du logement ..... 410 F

#### g) Eau chaude du logement

de fonction ..... 30 F le m



## B) ASSAINISSEMENT

- Taxe annuelle ..... 320 F
- Redevance d'assainissement ..... 0,80 F le m

### CAS DES MAUVAIS PAYEURS DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Tout abonné au réseau d'eau qui n'aura pas réglé sa quittance avant la date limite fixée par les services de la perception de Charly, se verra privé d'eau, sans préavis, soit par la fermeture de sa vanne, soit par dépose de son compteur.

Pour bénéficier alors d'une redistribution régulière de l'eau, il devra obligatoirement présenter à la Mairie, le reçu de son paiement délivré par la perception.

- Si l'"HISTOIRE DE PAVANT" vous intéresse, vous pouvez vous la procurer en mairie pour la somme de 160 F.
- Il faut savoir qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1990, il restait 267 136 F dans les caisses de la commune sous forme de fonds libres. Ceci est le témoignage d'une bonne santé des finances communales.
- Si vous constatez une fuite d'eau sur la voie publique, pensez à alerter aussitôt la mairie ou un conseiller municipal de votre quartier.
- Pour le repos des habitants et des résidents secondaires de notre village, il est RECOMMANDÉ de ne pas se servir de tondeuse ou de tronçonneuse les dimanches et jours fériés.  
Certains mauvais administrés l'oublient encore trop souvent hélas!
- La commune dispose de 2 SALLES POLYVALENTES qui sont à la disposition de la population pour les cérémonies familiales. Adressez-vous en mairie pour la location.
- Si vous devez construire un abri de jardin ou une véranda, modifier les ouvertures de votre maison, poser une clôture ou entreprendre des modifications dans votre propriété, sachez que l'AUTORISATION DU MAIRE est primordiale.  
Avant d'entamer quoi que ce soit, RENSEIGNEZ-VOUS en mairie afin que votre projet aboutisse dans les meilleures conditions.
- Si au cours des travaux que vous entreprenez dans votre propriété, des gravats sont à jeter, ceux-ci doivent être enlevés et transportés à la décharge la plus proche : Luzancy. La commune ne dispose pas de décharge publique.

## LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

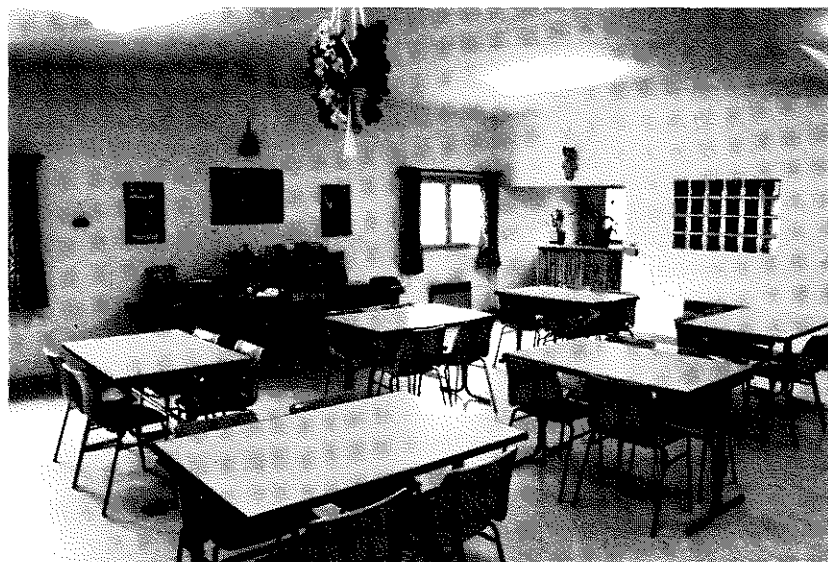
On y trouve 3 000 livres répertoriés, des revues, des B.D., des romans, des livres à succès, de la documentation scolaire, tout ce qui est nécessaire pour se distraire dans la lecture.

En 1990, grâce à une subvention communale, 40 nouveaux livres et B.D. ont été achetés et sont venus enrichir la collection dans laquelle tous les scolaires peuvent y trouver les éléments nécessaires à leur travail.

Madame PLONQUET, responsable, se tient à leur disposition pour les aider dans leurs recherches.

Elle remercie tous les donateurs qui assurent le renouvellement et la diversité des soirées "LECTURE".

Les tarifs d'inscription sont inchangés pour 1991.



# ***l'état civil de l'année***

## **LES NOUVEAUX NÉS**

02.01.90 Mickaël Noël MARLIOT  
04.01.90 Donatien Daniel MONNIER  
12.01.90 Yannick Charles GARNOTEL  
05.04.90 Baptiste Damien STAVROU  
10.05.90 Quentin Jérémy AGUILAR  
21.05.90 Anthony Xavier DEGAUDEZ  
04.06.90 Sophie Martine PAYSSÉ

13.06.90 Juliette Alice Francine BOZON  
20.06.90 Aurélie Amélie LECOFFE  
21.06.90 Ludovic Pierre DEHAUSSY  
03.07.90 Anthony Camille ALEXANDRE  
11.07.90 Jérémy François MAUVIEL  
06.08.90 Mickaël Vincent DI BENEDETTO  
10.08.90 Camille Jessie DUMENIL

## **CEUX QUI SE SONT UNIS**

09.06.90 Michel Jean BARBANCE et Valérie LEAVAL  
07.07.90 Patrick Max MATHIAS et Fabienne Marie-Valérie JORION  
01.09.90 Philippe Michel PAYSSÉ et Martine Dominique Louise BRIERE  
08.09.90 Laurent Michel PLATEAUX et Marie-Christine PRETAT  
06.10.90 Christian Emile Jean ALEXANDRE et Ghislaine Claude PIGEON

## **CEUX QUI ONT FÊTÉ LEURS NOCES D'OR**

17.11.90 Henri Prosper VALLET et Paulette Andrée BOUZENDORFFER

## **CEUX QUI ONT DISPARU**

12.01.90 Georges Léon DORIZE  
02.02.90 Paul Georges Louis Charles SEIBERT  
08.03.90 Adélaïde Rose ROYER, Vve DORIZE

14.04.90 Sylvain Louis VIRAZELS  
15.10.90 René Maurice EMOND

# ***l'écho des sociétés du village***

## **SECTION DES ANCIENS COMBATTANTS DE PAVANT**

On a reproché au Président de la section des A.C. de ne pas avoir mis de drapeaux tricolores au 11 novembre 1990 sur les tombes des A.C. décédés. Il faut savoir que les drapeaux tricolores qui sont posés sur les tombes du cimetière de Pavant, ne concernent que les tombes des soldats **morts pour la France** au cours de la guerre 14/18. Ces morts pour la France ont été inhumés à la demande des familles à Pavant. Cela permet aux personnes qui veulent se recueillir sur ces tombes de le faire. A titre indicatif, il n'y a que 26 morts pour la France inhumés à Pavant alors que le nombre de soldats tués à la guerre 14/18 pour Pavant est de 56.

Il n'appartient pas non plus à la section des A.C. de Pavant d'entretenir les tombes des morts pour la France, c'est aux familles concernées de prévoir cet entretien. Si ces tombes sont en déshérence, la commune peut le faire à condition qu'elle soit prévenue.

Pour changer de sujet, le Président adresse à tous ses adhérents et adhérentes ses meilleurs vœux pour l'année 1991, ainsi qu'à leurs familles.



Le président : Lucien PERICART

## **L'ASSOCIATION SPORTIVE DE PAVANT**

Pour la saison 90-91, l'A.S.P. se porte bien. L'équipe fanion, avec ses 21 ans de moyenne d'âge et après 8 matches sur 22, se trouve à 3 points du troisième au classement. En foot à 7, les minimes terminent premiers de la 1<sup>ère</sup> phase; les pupilles : 4<sup>e</sup> et les poussins : 3<sup>e</sup> sur 6 équipes.

Fort de ses 45 joueurs licenciés, enregistrés à la Ligue de Picardie, et ses 10 dirigeants pour l'encadrement, l'Association Sportive de Pavant peut être sereine pour l'avenir, la relève étant assurée.

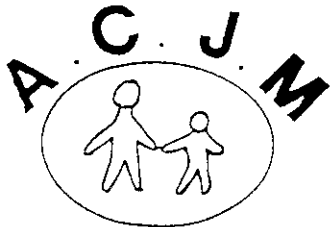
Une **GRANDE SOIRÉE DANSANTE** est prévue pour le début de 1991. Le président : Bernard LEMONNIER

## **CLUB SAINT-BALD DU 3<sup>e</sup> AGE**

Le Président signale à tous les membres du Club que la situation pécuniaire est très bonne, grâce aux donateurs qui font preuve d'une grande générosité. Je les remercie très chaleureusement. Je remercie également les personnes qui se dévouent pour le bon fonctionnement du Club. Je demande à tous les membres de venir nombreux aux goûters qui ont lieu tous les derniers mardis de chaque mois. J'en profite également pour présenter tous mes vœux les meilleurs de bonne et heureuse année 1991 à tous les membres du club et à leurs familles.

Le président : M. Henri VALLET





## ASSOCIATION DU CLUB DES JEUNES DU MERCREDI

Avec 19 animations (pour enfants et adultes), 1990 aura été une année bien remplie pour l'A.C.J.M.

Si l'activité "gymnastique" voit le nombre de ses participantes adultes diminuer, les activités pour les enfants sont, quant à elles, toujours suivies avec assiduité par plus d'une quarantaine d'entre eux.

Partant de là, il ne s'agit plus pour l'A.C.J.M. de se contenter de les occuper et de les distraire bêtement, mais de leur proposer des activités diversifiées et surtout orientées vers l'extérieur, comme cela s'est fait cette année. Pour 1991, ce but sera poursuivi, et dans le calendrier des animations futures qui vient d'être établi, les adultes trouveront des occasions de se retrouver à plusieurs reprises.

Grâce à la confiance et au soutien de la Municipalité, grâce aussi à la participation des adultes, à l'aide et à la générosité de certains - notamment des personnes du 3<sup>e</sup> âge - l'A.C.J.M. a pu, et peut, mener à bien toutes ses activités auprès des enfants, activités qui correspondent à un désir effectif et durable comme l'on peut le constater depuis maintenant 9 ans.

Que chacun en soit sincèrement remercié.

La présidente : Christiane AUBRY



## LE COMITÉ DES FÊTES

Le Comité des Fêtes a célébré en 1990 son 20<sup>e</sup> anniversaire, avec un éclat tout particulier. Tout d'abord un feu d'artifice encore supérieur à celui des années précédentes. Le dimanche, le défilé, auquel assistait une grande foule, fut très brillant, avec la participation de plus de 500 personnes : formations musicales de très grande qualité, majorettes, chars fleuris particulièrement réussis, et notamment celui du Comité des Fêtes qui avait participé en juin, comme tous les ans, aux Fêtes à Jean.

Mais tout ceci n'aurait pu avoir lieu sans l'aide de très nombreux bénévoles, tant pour la confection du char, que pour visiter les annonceurs, décorer le village, aider pendant les défilés de Château-Thierry et de Pavant.

Un grand merci également à la Municipalité dont le soutien nous est très précieux.

Rendez-vous en 91 pour une fête que nous nous efforcerons d'animer avec autant de réussite qu'en 1990. Merci à tous.



Le président : Henri VALLET



## LE CERCLE DES ANCIENS

Une fois de plus, le Cercle des Anciens tient à adresser, au seuil de cette nouvelle année, ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à toutes celles et à tous ceux qui participent généreusement à la vie du Cercle.

Nous remercions, tout particulièrement, les généreux donateurs, commerçants et particuliers, qui nous permettent d'offrir de nombreux lots pour notre vente d'enveloppes. C'est grâce au dévouement de tous que le Cercle peut vivre.

Nous saisissons l'occasion de rappeler à tous ceux qui sont nés entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 1921 (âgés de 70 ans) que notre Cercle leur est ouvert.

Les inscriptions se font auprès de Messieurs BABE ou FAUVET, dans les mois de janvier et de février.

Merci et encore bonne année à tous.

Le président : André FAUVET



## LA BONNE LIGNE DE PAVANT

La Bonne Ligne de Pavant présente à tous ses meilleurs vœux pour une nouvelle année, la gaule à la main.

Nous constatons une augmentation du nombre d'adhérents, qui se répercute sur notre budget et nous permet un réempoissonnement plus important.

Venez nombreux à notre réunion annuelle du **25 JANVIER 1991 à 18 h, salle de la mairie de Pavant.**

Vous pouvez retirer les permis de pêche au

CAFÉ-TABAC ou chez BERNARD

Le président : Francis WYNS

# quelques renseignements utiles

- Le service de Sécurité Sociale est à votre disposition en Mairie, tous les jeudis de 14 h à 15 h.
- Attention, le SERVICE SOCIAL réservé aux PERSONNES AGÉES fonctionne désormais tous les mardis de 9 h à 12 h.
- Renseignez-vous en Mairie ou téléphonez au 23.70.04.17.
- Consultation P.M.I. (enfants de 0 à 6 ans) 1 fois par mois, dans la salle de la mairie (les dates seront données par voie d'affichage).

PIÈCE DÉSIRÉE	OU S'ADRESSER	PIÈCES A FOURNIR	COUT A CE JOUR	OBSERVATIONS
Extrait de naissance	A la mairie du lieu de naissance	Indiquer : nom, prénoms et date de naissance	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de mariage	A la mairie du lieu de mariage	Indiquer : nom, prénoms et date de mariage	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Extrait de décès	A la mairie du lieu de décès ou du domicile du défunt	Indiquer : nom, prénoms et date de décès	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Fiche d'état civil	A la mairie	Livret de famille	Gratuit	
Fiche d'état civil et de nationalité française	A la mairie	C.N.I. en cours de validité	Gratuit	
Duplicata de livret de famille	A la mairie du lieu de mariage ou de la résidence	Indiquer : nom, prénoms et date de mariage Lieu et date de naissance des enfants	Frais d'affranchissement	
Extrait de casier judiciaire	S'adresser au Service Central du Casier Judiciaire à Nantes (44)	Une fiche individuelle d'état civil Une enveloppe timbrée	Une enveloppe timbrée pour l'envoi	
Carte d'identité (valable 10 ans)	A la mairie délai de délivrance 8 jours environ	2 photographies récentes Renouvellement : ancienne carte 1 <sup>ère</sup> demande : extrait de naissance	1 timbre fiscal à 115 F	
Passeport (valable 5 ans)	A la mairie délai de délivrance 3 semaines environ	Carte d'identité Justification de domicile 2 photographies récentes livret de famille ou extrait de naissance	Timbre fiscal à 350 F	Les enfants mineurs peuvent être inscrits sur le passeport de l'un des parents
Carte d'électeur	A la mairie du domicile	Livret de famille Pièce d'identité Justification de	Gratuit	Inscription chaque année du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre
Copie conforme	A la mairie du domicile domicile	Présenter l'original et la copie	Gratuit	
Législation de signature	A la mairie du domicile	Signature à apposer à la mairie	Gratuit	
Visa et validation du permis de chasse	A la mairie	Permis de chasse Attestation d'assurance Timbre de la fédération	Départemental : 148,50 F National : 623 F	Règlement à la perception municipale
Carte grise	A la sous-préfecture	1 justificatif de domicile 1 justificatif d'identité	90 f par CV pour moins de 10 ans d'âge 45 F par CV pour + de 10 ans d'âge	Chèque au régisseur de Recettes à la préfecture de Laon
Certificat de vaccination	A la mairie du domicile	Présenter les certificats originaux ou le carnet de santé de l'enfant	Gratuit	
Autorisation de sortie du territoire pour un mineur	A la mairie	Livret de famille	Gratuit	Valable 6 mois